

**Enseignement
optionnel**

2nd

Langue des signes



Durée hebdomadaire : 2h

Poursuite en voie générale ou ST2S



**ACADEMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LYCÉE RÉGIONAL
d'Enseignement
Général et Technologique
Arthur VAROQUAUX

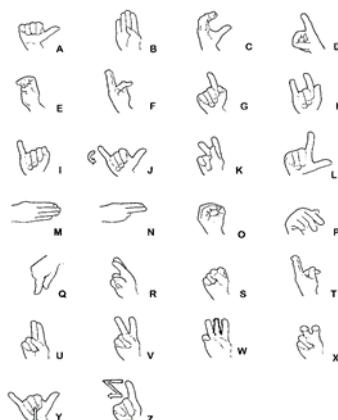
Une langue à part

La Langue des Signes est une langue visuelle. C'est le moyen de communication qu'utilisent les sourds pour dialoguer. Elle est une langue à part entière au même titre que les langues parlées telles que le Français ou l'Anglais. Elle est actuellement pratiquée par plusieurs centaines de milliers de personnes sourdes en France. De plus, les professionnels en contact avec des déficients auditifs la pratiquent, comme les enseignants, orthophonistes, travailleurs sociaux, infirmières et bien sûr les interprètes et les professeurs spécialisés.

Elle est constituée de 5 paramètres : positions des doigts et de la main, mouvements, emplacement et expressions du visage. Elle comporte également une syntaxe (le lieu, les personnages, l'action) et une grammaire.



Dactylogie



Quelques informations sur la langue des signes

Chaque pays a sa propre Langue des Signes que les sourds utilisent donc elle n'est pas universelle, mais les sourds de pays différents communiquent facilement entre eux après un petit temps d'adaptation. Il y a donc la L.S.F pour Langue des Signes Française, la B.S.L pour British Sign Language, la A.S.L pour American Sign Language et c'est ainsi pour tous les pays.

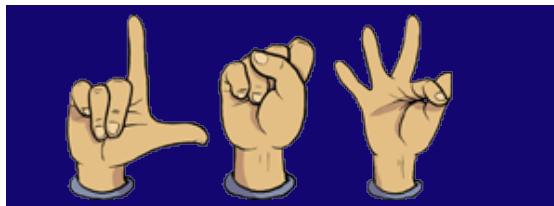


Dessin : Thomas Tessier

« Bonjour »

L'enseignement de la LSF

Une épreuve facultative de LSF a été créée en 2008 dans toutes les académies au baccalauréat général et au baccalauréat technologique, série hôtellerie. Elle concerne depuis 2010 toutes les séries technologiques et toutes les filières BTS.



Pourquoi apprendre la LSF ?

- Découvrir une langue qu'on écoute avec les yeux et que l'on parle avec les mains,
- Découvrir une nouvelle culture,
- Enrichir son CV d'une langue visuelle.

La Langue des signes française au lycée Varoquaux



- ⇒ de la 2^{nde} à la terminale générale ou ST2S : 2h par semaine
- ⇒ ouvert aux élèves et étudiants entendants et sourds signants ou non
- ⇒ utilisation des nouvelles technologies (TBI, classe mobile, plate-forme numérique, montage vidéo...)
- ⇒ collaboration avec l'atelier audio-visuel du lycée pour la création de clips chansignés.

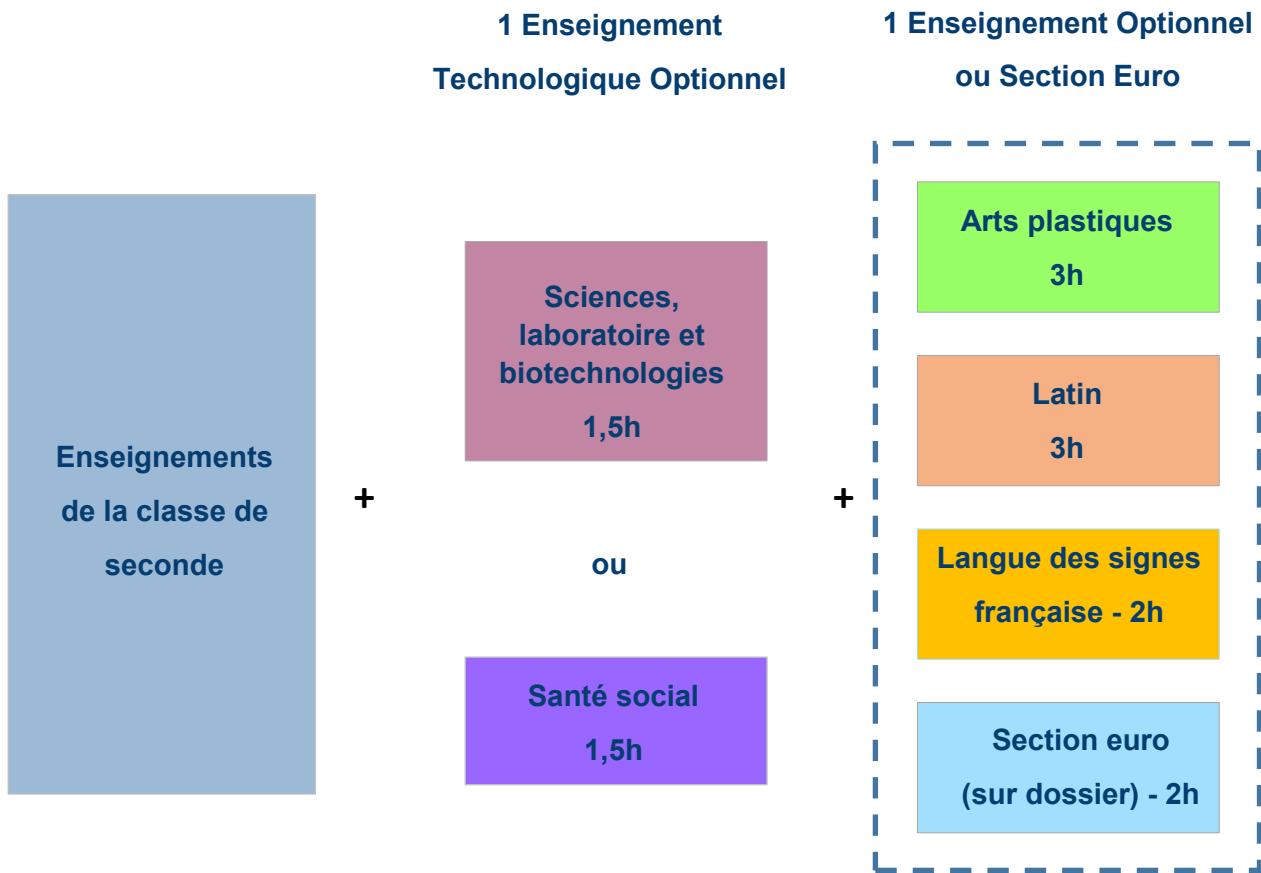
Quand choisir cet enseignement optionnel ?

Choisissez l'option au moment de l'inscription via teleservices. Attention, ce choix engage pour 3 ans dès la validation sur teleservices si l'élève poursuit en première générale ou ST2S. La discipline est évaluée dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat.

Rentrée 2024: il n'est plus possible de poursuivre en 1^e STMG ou BTS.

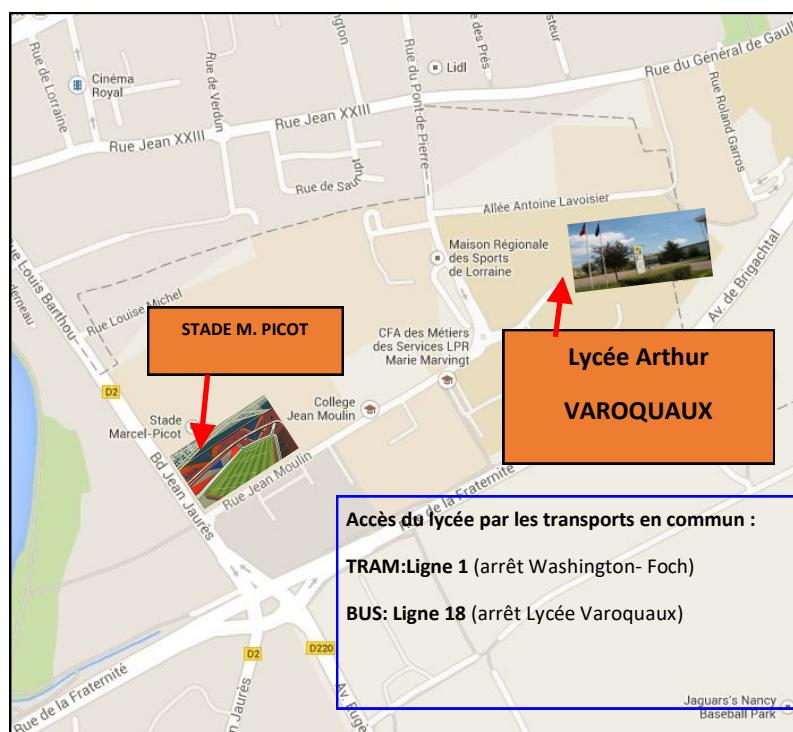


Les enseignements optionnels en classe de seconde



Au tronc commun de seconde, peut être ajouté un Enseignement Technologique Optionnel et/ou une option ou une section européenne.

Il n'est pas possible de cumuler section européenne et une option, ou de cumuler deux enseignements technologiques optionnels. En revanche, un enseignement technologique optionnel et section européenne sont cumulables



Pour tout renseignement :

Lycée Arthur VAROQUAUX

10, rue Jean Moulin

54510 Tomblaine

Tel: 03-83-29-28-35

